



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **17 DECEMBRE 2021**

Délibération n° **DEL-2021-0427**

Objet : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA SEM CHAMROUSSE AMENAGEMENT

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 18

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24/12/21

et affichage le **24/12/21**

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le vendredi 17 décembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 10 décembre 2021.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Jean-Luc FILLON, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef Tabet, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Michel BASSET à Laurence THERY, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Philippe LORIMIER à Annie FRAGOLA, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Serge POMMELET à Annie TANI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS,

Vu la délibération n°DEL-2018-0218 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 juin 2018 relative à l'entrée au capital de la SEM Chamrousse Aménagement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par les représentants de la collectivité exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SEM.

La SEM Chamrousse Aménagement est composée de 7 actionnaires :

- la commune de Chamrousse
- la communauté de communes Le Grésivaudan
- la Caisse des dépôts et consignations
- la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône-Alpes
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes
- le CIC Lyonnaise Banque de France
- la société SAFIDI

Elle compte 11 administrateurs et 3 censeurs.

Le siège social est domicilié dans les locaux sis à Chamrousse – 35 rue des Trolles. Les statuts ont été adoptés le 26 juin 2017. Depuis cette date, ils ont fait l'objet d'une modification par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019 portant sur l'article 15 « Composition du Conseil d'administration » et 19 « Réunions – Délibérations du Conseil d'administration ».

Le capital s'élève à 3 902 000 € (dont 51 % détenu par la commune de Chamrousse) : la commune de Chamrousse a cédé 11 119 actions pour un montant de 1 111 900 € à la communauté de communes Le Grésivaudan, suite à sa décision d'entrer au capital de la SEM. Cette cession a été effective en date du 11 mars 2019.

Afin de respecter une représentation des actionnaires au sein du Conseil d'administration proportionnelle au capital détenu, le nombre de représentants de la commune de Chamrousse a été porté à 6 et celui de la communauté de communes à 3.

Par délibération en date du 5 juillet 2020, Madame Brigitte Destanne De Bernis, représentant la commune de Chamrousse, a été désignée Présidente et Directrice générale, pour la durée de son mandat électif.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois. Les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

Au 31 décembre 2020 ; la SEM ne comporte pas de personnel.

L'exercice social couvre 12 mois : il commence le 1^{er} janvier.

Le total du bilan de la société s'élève à 11 898 458 € au 31 décembre 2020.

Compte de résultat

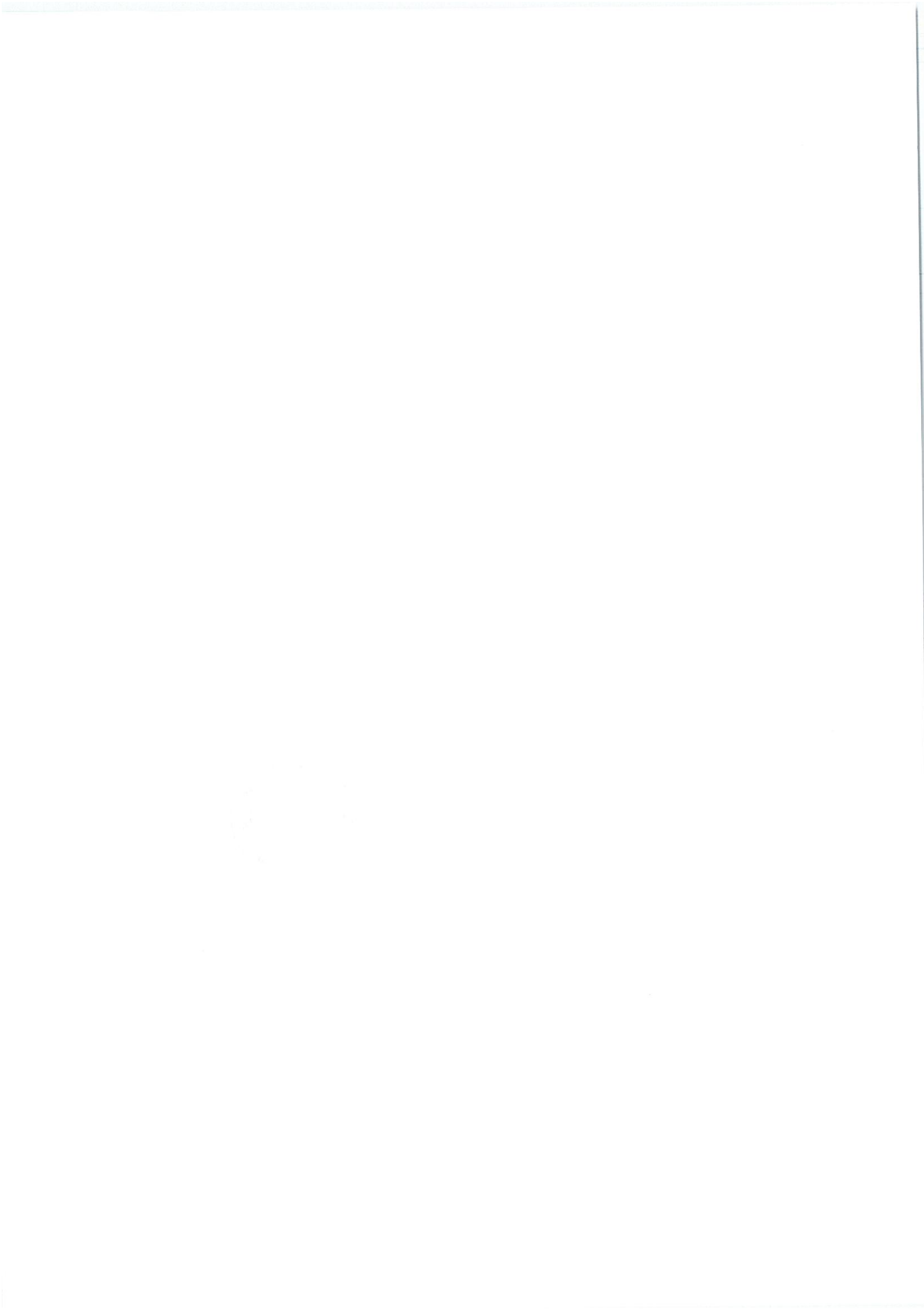
Le chiffre d'affaires s'élève à 57 896 €.

Le résultat de l'exercice 2020 est de – 45 221.00 €. Ce résultat est la conséquence d'un résultat d'exploitation de – 47 234.00 € et d'un résultat financier de 2 013.00 €.

Le résultat de l'exercice 2020 est affecté en totalité en report à nouveau, dont le poste s'élèvera à – 226 566 €.

Ces comptes ont été approuvés par l'Assemblée générale du 15 juin 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.





SEM CHAMROUSSE AMENAGEMENT

831 073 804 RCS GRENOBLE

35 place des trolles

38410 CHAMROUSSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



Tél. : 04 76 09 50 54
Fax : 04 76 40 79 93
www.bdo.fr

20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles

SEM CHAMROUSSE AMENAGEMENT

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société CHAMROUSSE AMENAGEMENT,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CHAMROUSSE AMENAGEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 des Règles et Méthodes Comptables de l'annexe des comptes annuels relative à l'Etat des contentieux en cours.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le point 2 des règles et méthodes comptables de l'annexe décrit les spécificités liées au traitement des en-cours de concession d'aménagement. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que ces particularités comptables ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Echirolles, le 31 mai 2021

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Yorick GAUTHIER
Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	902 000		902 000	902 000
Constructions	2 200 000	203 153	1 996 847	2 054 597
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	6 283		6 283	6 268
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 108 283	203 153	2 905 130	2 962 864
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	8 624 645		8 624 645	3 942 206
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	35 774		35 774	42 808
Autres créances	89 701		89 701	103 039
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	242 133		242 133	773 729
Charges constatées d'avance (3)	1 075		1 075	673
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 993 329		8 993 329	4 862 455
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 101 612	203 153	11 898 458	7 825 319
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 902 000	3 902 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-181 345	-127 810
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-45 221	-53 534
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 675 434	3 720 655
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 750 000	3 750 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	125 000	125 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 698	212 605
Dettes fiscales et sociales	7 638	7 134
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 327	761
Produits constatés d'avance (1)	4 069 361	9 163
TOTAL DETTES	8 223 024	4 104 664
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 898 458	7 825 319
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 543 885	3 750 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 679 139	354 664
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	57 896		57 896	31 037
Chiffre d'affaires net	57 896		57 896	31 037
Production stockée			4 682 438	1 751 476
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			181 390	306 000
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			4 921 724	2 088 513
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 904 698	2 105 192
Impôts, taxes et versements assimilés			6 507	6 044
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			57 750	57 908
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			4	
Total charges d'exploitation (II)			4 968 958	2 169 144
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-47 234	-80 631
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 013	697
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			2 013	697
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			2 013	697
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-45 221	-79 934

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		26 400
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		26 400
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		26 400
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	4 923 737	2 115 610
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 968 958	2 169 144
BENEFICE OU PERTE	-45 221	-53 534
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Bilans et comptes de résultats par activités

Bilan actif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions d'aménagement	Total Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de Recherche & développement				
Concessions, Brevets, Droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	902 000			902 000
Constructions	1 996 847			1 996 847
Installations techniques, Outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par Mise en Équivalence				
Autres participations				
Créances Rattachées à des participations				
Autres Titres immobilisés	6 283			6 283
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 905 130			2 905 130
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de Matières Premières				
Stocks d'en-cours de production de biens			8 624 645	8 624 645
Stocks en-cours production de services				
Stocks de produits intermédiaires, finis				
Stocks de Marchandises				
Avances, acomptes versés s/commandes				
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	35 774			35 774
Autres créances	82 571		7 130	89 701
Capital souscrit, appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	242 133			242 133
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 075			1 075
ACTIF CIRCULANT	361 554		8 631 775	8 993 329
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
Comptes de liaison	597 640			597 640
TOTAL GENERAL	3 864 324		8 631 775	12 496 098

Bilans et comptes de résultats par activités

Bilan passif

	Fonctionnement	Mandats	Concessions d'aménagement	Total Net
Capital social	3 902 000			3 902 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires & contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-181 345			-181 345
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-45 221			-45 221
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	3 675 434			3 675 434
Produits des émissions de titres participatifs				
Apport du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès étab. crédit			3 750 000	3 750 000
Emprunt & dettes fin. divers			125 000	125 000
Avances & acomptes reçus				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	171 471		44 227	215 698
Dettes fiscales & sociales	7 638			7 638
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immob & cptes rattachés				
Autres Dettes	419		54 908	55 327
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	9 361		4 060 000	4 069 361
DETTES	188 889		8 034 135	8 223 024
Ecart de conversion passif				
Comptes de liaison			597 640	597 640
TOTAL GENERAL	3 864 324		8 631 775	12 496 098

Bilans et comptes de résultats par activités

Compte de résultat

	Fonctionnement	Mandats	Concessions d'aménagement	Total Net
Ventes de marchandises				
Productions vendues de biens				
Production vendues de services	57 896			57 896
CHIFFRES D'AFFAIRES	57 896			57 896
Production stockée			4 682 438	4 682 438
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortiss.,provis., transf.charges	181 390			181 390
Autres produits				
PRODUITS EXPLOITATION	239 286		4 682 438	4 921 724
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats matières premières, approvision.				
Variation des stocks [mat.premières]				
Autres achats & charges externes	222 260		4 682 438	4 904 698
Impôts, taxes & versements assimilés	6 507			6 507
Salaires & traitements				
Charges sociales				
Dotations amortissement s/immobilisations	57 750			57 750
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant				
Dotations provisions risques & charges				
Autres charges	4			4
CHARGES EXPLOITATION	286 520		4 682 438	4 968 958
RESULTAT D'EXPLOITATION	-47 234			-47 234
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières				
Autres intérêts & produits assimilés	2 013			2 013
Reprises s/provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob.placements				
PRODUITS FINANCIERS	2 013			2 013
Dotations financières amortiss.,provisions				
Intérêts & charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nette cessions valeurs mob.placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	2 013			2 013
RESULTAT COURANT AVANT IS	-45 221			-45 221

Bilans et comptes de résultats par activités

Compte de résultat (suite)

	Fonctionnement	Mandats	Concessions d'aménagement	Total Net
Produits exceptionnels s/ope.gestion				
Produits exceptionnels S/opé. en capital				
Reprises provisions & transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles s/opé.gestion				
Charges exceptionnelles s/opé en capital				
Dotations exceptionnelles amortiss.,provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation et intéressement des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL PRODUITS	241 299		4 682 438	4 923 737
TOTAL CHARGES	286 520		4 682 438	4 968 958
RESULTAT NET	-45 221			-45 221

Règles et méthodes comptables

Présentation de la SEM CHAMROUSSE et faits significatifs de l'exercice

La Société d'Economie Mixte a été créée le 26 juin 2017 et est enregistrée sous le numéro 831 073 804 au RCS de Grenoble.

Les actionnaires de la SEM sont :

- Commune de Chamrousse
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes
- Lyonnaise de Banque
- Caisse de dépôts et consignations
- Crédit Agricole
- SAFIDI

Par convention conclue le 13/12/2017 la Commune du Chamrousse a concédé à la SEM CHAMROUSSE l'étude et la réalisation d'une opération dite « ZAC Chamrousse Attitude ».

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les états financiers, ci-joints, sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 99-05 concernant les opérations de concession d'aménagement. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNSEM (guides comptables professionnels des SEM activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été respecté.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

L'ensemble immobilier détenu par la SEM a fait l'objet d'une décomposition. Les taux d'amortissement par composant sont détaillés ci-dessous : (L = linéaire).

Immobilisations	Amortis. pour dépréciation	Amortis. fiscal pratiqués
<u>Constructions :</u>		
Gros œuvre	2 % L	Idem
Façades, étanchéité	2.5 % L	Idem
Installations générales et techniques	3.33 % L	Idem
Agencements	6.66 % L	Idem

2/ Valeurs d'exploitation

Concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique « Stocks et en-cours » de production de biens concerne l'encours de la concession d'aménagement. Ce montant résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,

Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les Concessions d'Aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- comptes de régularisation passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement concédées aux risques de la Collectivité. Ils s'élèvent à 0 €uros.

Règles et méthodes comptables

Informations complémentaires

1/ Transfert de charges vers les opérations d'aménagement

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concession selon les modalités définies par la convention de concession. Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges d'exploitation, il a été imputé au titre de l'année 2020 un montant de 181 k€.

2/ Principales informations relatives à la Concession d'Aménagement

Les écritures comptables liées à l'application à la clôture de l'exercice 2018 de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité du 18 mars 1999 ont été déterminées à partir des éléments figurant dans le bilan prévisionnel annexé à la convention de concession.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de la concession d'aménagement.

Nom de l'opération	Concédant	Date de signature convention	Date expiration convention	Prise en charge résultat	Résultat prévisionnel à terminaison de l'opération (hors part.concédant)	Participation du concédant
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Concession Chamrousse Attitude	Commune de Chamrousse	Concession d'aménagement du 13/12/2017	13/12/2027	Concédant en cas de boni Concessionnaire en cas de mali	0 K €uros	9 020 K €uros

Nom de l'opération	Cumul dépenses au 31/12/2020	Cumul recettes hors participation au 31/12/2020	Participation concédant au 31/12/2020	Stocks 31/12/2020	Participation de la collectivité locale concédante comptabilisée d'avance au 31/12/2020	Participation à recevoir
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12) = (6) - (9)
Concession Chamrousse Attitude	8 625 K€uros	0 K €uros	4 060 K €uros	8 625 K €uros	0 K €uros	4 960 K €uros

- 1 Nom de la collectivité contractante
- 2 Date signature de la convention par la SEM et le concédant
- 3 Date d'expiration de la convention prorogée de 2 ans par avenant délibéré le 28/03/2019
- 4 Répartition conventionnelle du résultat de l'opération selon la convention publique d'aménagement conclue
- 5 Résultat à terminaison de l'opération (hors participation du concédant) selon le bilan prévisionnel annexé à la convention servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2020
- 6 Participation du concédant inscrite dans le bilan prévisionnel annexé à la convention servant de base à l'arrêté des comptes annuels 2020
- 7 Montant du cumul des charges comptabilisées au 31/12/2020
- 8 Montant du cumul des produits hors participation du concédant comptabilisés au 31/12/2020
- 9 Montant des participations du concédant comptabilisées au 31/12/2020
- 10 Montant du stock de la concession d'aménagement en cours au 31/12/2020 (cumul des charges diminuées du coût de revient des lots vendus)
- 11 Montant figurant au 31/12/2020 au passif du bilan dans le poste "produits constatés d'avance"
- 12 Participation H.T. globale du concédant inscrite dans le CRACL diminuée des participations comptabilisées au 31/12/2020

3/ Apports en capital

Le capital de la SEM Chamrousse s'élève à 3 902 000 €, soit 39 020 actions de 100 €.

Règles et méthodes comptables

Les apports en numéraire s'élevaient à 800 000 € pour les actionnaires privés.

La SEM Chamrousse a également bénéficié d'un apport en nature de la part de la commune de Chamrousse pour un montant de 3 102 000 € dont 902 000 € de terrain et 2 200 000 € d'immeuble bâti à usage de restaurant dénommé « la Croix de Chamrousse ».

4/ Etat des contentieux en cours

Dossier SEM CHAMROUSSE / GCC IMMOBILIER

La SOCIETE GCC CONSTRUCTION a assigné la SEM Chamrousse Aménagement en justice en octobre 2018 pour faute dans l'analyse des offres de la vente de droits à construire.

Partie requérante : La Société GCC IMMOBILIER

Date de recours : Octobre 2018

Juridiction : Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE

- Janvier 2021 audience intervenue
- Mai 2021 : en attente du délibéré final

Dossier SEM CHAMROUSSE / SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LA RESIDENCE

Partie requérante : syndicat des copropriétaires

Date de recours : Mars 2019

Juridiction : Cour d'appel de Grenoble, Chambre des expropriations

Délibéré : 27 janvier 2021

La Cour d'Appel a réformé le montant des indemnités dues au Syndicat de copropriété en fixant le montant de plusieurs indemnités :

- 23 055 euros au titre de l'indemnité d'expropriation,
- 20 000 euros au titre de la dépréciation du surplus
- 7 178, 87 euros au titre des travaux d'enrobé
- 1 500 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile

La décision a été signifiée le 19 février 2021 à la commune. Le délai de recours en cassation est de deux mois.

Les montants supplémentaires liés à l'appel ont été provisionnés dans les comptes de l'opération.

Dossier SEM CHAMROUSSE / M GOULOT

Partie requérante : M. GOULOT

Date de recours : Mars 2019

Juridiction : Cour d'appel de Grenoble, Chambre des expropriations

Délibéré : 3 février 2021

Le montant de l'indemnité d'expropriation est légèrement supérieur à celui retenu par le juge de première instance. Au titre de la perte de revenus locatifs, il a été fixé une somme de 12 000 euros.

Les montants supplémentaires liés à l'appel ont été provisionnés dans les comptes de l'opération.

Recours DUP

A titre d'information, deux recours concernant la commune ont été déposés contre l'arrêté du 14 novembre 2017 déclarant d'utilité publique le projet de requalification urbaine et de développement économique du pôle touristique dans le secteur du

Règles et méthodes comptables

Recoin sur la Commune de Chamrousse. La commune intervient volontairement pour défendre le dossier aux côtés du Préfet

Toutefois, l'ensemble des acquisitions liées aux expropriations sont réalisées ou passées en jugement. L'issue de ces recours n'aura donc peu d'impact sur le déroulement de l'opération.

5/ Autres informations

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes comptabilisé en charges au cours de l'exercice s'élève à 2 653 € au titre du contrôle légal des comptes.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie :

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Effets ponctuels de l'évènement Covid-19 sur l'exercice :

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la SEM Chamrousse sur l'exercice 2020.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêt des comptes des états financiers au 31/12/2020, en tenant compte des mesures sanitaires mises en œuvre et annoncées par les autorités, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause d'une part la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et d'autre part la valeur de ses actifs. Les conséquences de la crise sanitaire sur la société ne sont cependant pas déterminables à date.

Annexe

Désignation de la société : SA CHAMROUSSE AMENAGEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 11 898 458 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 45 221 euros après impôt.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	902 000			902 000
- Constructions sur sol propre	2 200 000			2 200 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 102 000			3 102 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	6 268	15		6 283
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	6 268	15		6 283
ACTIF IMMOBILISE	3 108 268	15		3 108 283

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	145 403	57 750		203 153
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	145 403	57 750		203 153
ACTIF IMMOBILISE	145 403	57 750		203 153

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 126 551 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 774	35 774	
Autres	89 701	89 701	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 075	1 075	
Total	126 551	126 551	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	57
Autres créances	16 896
Disponibilités	
Total	16 953

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 902 000,00 euros décomposé en 39 020 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/05/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-127 810
Résultat de l'exercice précédent	-53 534
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-181 345
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-181 345
Total des affectations	-181 345

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	3 902 000				3 902 000
Report à Nouveau	-127 810	-53 534	-53 534		-181 345
Résultat de l'exercice	-53 534	53 534	-45 221	-53 534	-45 221
Total Capitaux Propres	3 720 655		-98 755	-53 534	3 675 434

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 223 024 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 750 000	206 115	3 543 885	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	125 000	125 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 698	215 698		
Dettes fiscales et sociales	7 638	7 638		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	55 327	55 327		
Produits constatés d'avance	4 069 361	4 069 361		
Total	8 223 024	4 679 139	3 543 885	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 838
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	55 327
Total	62 164

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	
KONE - Maintenance 1T2021	402
SMACL - Assurance échéance 2021	673
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	1 075

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	
Neutralisation résultat intermédiaire concession	4 060 000
Autres produits constatés d'avance - Loyers janv./fév. 2021	9 361
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	4 069 361

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires

	31/12/2020
Loyers et charges refacturées	57 896
TOTAL	57 896

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garanties apportées par la Communauté de communes du Grésivaudan</i>	3 000 000
Autres engagements reçus	3 000 000
Total	3 000 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Sem Chamrousse capital restant dû sur emprunts 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

OPE	Date signature	Durée	Banque	Montant Contrat	Mobilisé fin 2020	Garant	taux de garantie	CRD garanti
9601 - ZAC ATTITUDE	01/08/2019	6 ans	Crédit Coopératif	1 250 000	1 250 000	C.C.L.G	80%	1 000 000
9601 - ZAC ATTITUDE	15/01/2019	6 ans	Caisse d'Epargne	1 000 000	1 000 000	C.C.L.G	80%	800 000
9601 - ZAC ATTITUDE	13/12/2018	5 ans	Crédit Agricole	1 000 000	1 000 000	C.C.L.G	80%	800 000
9601 - ZAC ATTITUDE	30/11/2018	5 ans	C.I.C	500 000	500 000	C.C.L.G	80%	400 000
TOTAL				3 750 000	3 750 000			3 000 000

RAPPORT DE GESTION

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	4
1. L'ACTIONNARIAT	4
2. LA GOUVERNANCE	5
3. LES DIRIGEANTS	5
4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS	6
5. LE PERSONNEL DE LA SOCIETE	7
6. LES CONTROLES EXTERNES	7
7. LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	7
DEUXIEME PARTIE :	8
LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	8
1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	8
2 - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	8
3 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	10
4 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT	10
5 - AFFECTATION DU RESULTAT	10
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES.....	11
TROISIEME PARTIE :	12
L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE.....	12
1 - LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC ATTITUDE	12
2 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	15
3 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	15
4 - LITIGES EN COURS	15
5 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	15
QUATRIEME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES ADMINISTRATEURS	16
ANNEXE	17
A – TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE	17

PREAMBULE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Ce second exercice social couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SEM CHAMROUSSE AMENAGEMENT

3 902 000 euros divisé en 39 020 actions.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
Commune de Chamrousse - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> o Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS o Monsieur Fabien BESSICH, o Monsieur Valentin CHAPPAZ, o Monsieur Pascal GAIDET, o Monsieur Jean-Jacques GOULOT, o Madame Kitty MASSON 	51,00 %	19 901
Communauté de communes Le Grésivaudan <ul style="list-style-type: none"> o Monsieur Hervé LENOIRE o Madame Régine MILLET o Madame Laurence THERY 	28,50 %	11 119
TOTAL ACTIONNAIRES PUBLICS	79.50 %	31 020
Groupe Caisse des dépôts et consignations, - représenté au Conseil d'Administration par M. Bertrand LACROIX	12.80 %	5 000
Caisse d'Epargne Rhône Alpes, - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Gérald CAMELIO	2.60 %	1 000
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, - représenté au Conseil d'Administration par Madame Catherine CHANTHABOUN (Censeur)	1.30 %	500
CIC Lyonnaise de Banque - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Patrick FROMENT (Censeur)	1.30 %	500
SAFIDI Société d'Aide au Financement du Développement - représentée au Conseil d'Administration par Madame Agnès REQUEJO (Censeur)	2.60 %	1 000
TOTAL ACTIONNAIRES PRIVES	20.50 %	8 000
TOTAL GENERAL	100.00 %	39 020

Lors de la création de la société, la Commune de CHAMROUSSE a fait l'apport de parcelles de terrain nu cadastrés Section BA n°321-323-324-326, n°9 et n°317-318 ilot L, I et K d'une superficie totale de 8 391 m², ainsi qu'un immeuble bâti à usage de restaurant cadastré Section L n°44 et 46 d'une superficie de 1 914 m². Ainsi le montant total de l'apport en nature de la Commune s'est élevé à 3 102 0000 €.

La commune de Chamrousse a cédé 11 119 actions pour un montant de 1 111 900 € à la Communauté de communes Le Grésivaudan, suite à sa décision d'entrer au capital de la SEM. Afin de respecter une représentation des actionnaires au sein du Conseil d'administration proportionnelle au capital détenu, le nombre de représentants de la commune de Chamrousse a été porté à 6 et celui de la Communauté de communes à 3.

La société est composée de :

- 7 actionnaires,
- 11 administrateurs,
- 3 censeurs.

2. LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

3. LES DIRIGEANTS

Par délibération en date du 05 juillet 2020, Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS a été désigné Présidente et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Président Directeur Général	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Eric BRASSART	26/06/17	26/06/17	11/01/18
Monsieur Philippe CORDON	11/01/18	11/01/18	05/07/20
Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS	05/07/20	05/07/20	

Conformément à l'article 21-3 des statuts, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Directrice Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer

compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Les mandats des mandataires sociaux et des administrateurs sont listés en quatrième partie du présent rapport.

4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes et des censeurs.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : Monsieur Yorick GAUTHIER B.D.O.	6 exercices	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021			

Par délibération du Conseil d'administration en date du 26 juin 2017, les Censeurs représentant le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et SAFIDI ont été désignés pour une durée de six ans, conformément aux statuts et au pacte d'actionnaires, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Censeur	Représentant	Durée du mandat	AGO					
			1	2	3	4	5	6
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	Monsieur Philippe TOUSSAINT	2 exercices	Juin 2018	Juin 2019				
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	Madame Catherine CHANTHABOUN	4 exercices			Juin 2020			
SAFIDI	Madame Agnès REQUEJO	6 exercices	Juin 2018	Juin 2019	Juin 2020			

Sur proposition du Conseil d'administration du 20 mai 2019, l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2019 a nommé au poste de Censeur le représentant de la CIC Lyonnaise de Banque en lieu et place de son poste d'Administrateur.

Censeur	Représentant	Durée du mandat	AGO					
			1	2	3	4	5	6
CIC Lyonnaise de Banque	Monsieur Patrick FROMENT	6 exercices	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021			

5. LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

La société n'est pas dotée de personnel.

6. LES CONTROLES EXTERNES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

7. LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

DEUXIEME PARTIE :

LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SEM, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

L'autre colonne (concession) vous permet par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à la concession d'aménagement ZAC Chamrousse Attitude.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des recettes perçues par la SEM (rémunérations sur la concession ZAC Attitude, loyer du restaurant) et les éventuels autres produits.

2 - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Résultat de l'exercice

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 57 896 euros, décomposé comme suit :
 - o Production vendue de services : 57 896 euros,
- Le total des transferts de charges (rémunération sur la concession) s'élève à 181 390 euros.
- La production stockée (sur la concession) s'élève à 4 682 438 euros.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 921 724 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 4 968 958 euros dont 4 682 438 euros sur la concession ;
- Le résultat d'exploitation est de -47 234 euros ;

Compte tenu d'un résultat financier de 2 013 euros, le résultat net de l'exercice est négatif de 45 221 euros.

Au 31/12/2020, le total du bilan de la société s'élève à 11 898 458 euros, les capitaux propres à 3 675 434 euros et la trésorerie s'élève à 242133 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société.

Les produits d'exploitation

Dans le cadre de la concession d'aménagement ZAC Attitude, la SEM CHAMROUSSE Aménagement y impute ses charges en compte de fonctionnement et effectue un « transfert de charges » vers le compte de l'opération.

Par ailleurs, La SEM CHAMROUSSE perçoit des loyers au titre de la gestion du restaurant.

Au 31/12/2020, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 239 286 euros, avec la répartition suivante :

- Production vendue de services : 57 896 euros, correspondant au loyer perçu pour la location du restaurant (52 416 €), et aux charges et impôts refacturés (5 480 €).
- Transfert de charges : 181 390 euros, correspondant à la rémunération de la société au titre de la concession d'aménagement ZAC Attitude

Les charges d'exploitation

Au 31/12/2020, le montant total des charges d'exploitation s'établit à 286 520 euros, avec la répartition suivante :

- Autres achats et charges externes : 222 260 euros, qui comprennent :
 - o Les honoraires des prestataires pour le suivi de la ZAC : Skallians (91 520 euros) et Territoires 38 (95 263 euros),
 - o Les honoraires du prestataire (Territoires 38) pour le suivi de la société soit 14 877€,
 - o Les frais d'avocats : 5 025 euros,
 - o Les autres honoraires, commissaire aux comptes (2 653 euros), experts comptables (2 753 euros), assurances (3 190 euros), les frais de publicité, frais d'adhésion à la fédération des EPL (4 730 euros) ainsi que les frais bancaires (3 355 euros).
- Impôts et taxes : 6 507 euros correspondant à la taxe foncière et CFE
- Amortissements : 57 750 euros, pour le restaurant d'altitude.

Les produits financiers

Ils correspondent aux produits générés par l'avance de la SEM à la ZAC Chamrousse ATTITUDE.

Les produits exceptionnels : Néant

3 - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

4 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	54					74	2					5
Montant cumulé des factures concernées TTC	189 076	298 158	28 728	46 255	137 603	510 744	18 866	0	0	16 850	36 892	53 742
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	27,02%	42,60%	4,11%	6,61%	19,66%	72,98%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							25,98%	0,00%	0,00%	23,21%	50,81%	74,02%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

5 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant 45 221 €, comme suit :

- En report à nouveau : 45 221 € dont le montant s'élèvera, après cette affectation à – 226 566 €.

6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre du précédent exercice.

TROISIEME PARTIE :

L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

1 - LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC ATTITUDE

1.1 Les dépenses d'aménagement

Au 31/12/2020, les dépenses d'investissement sur la concession ZAC Attitude s'élèvent à 4 569 579 € HT, décomposées comme suit (montants constatés) :

Intitulé	Réalisé au	Dont 2020
	31/12/2020	Année
DEPENSES	8 512 285	4 569 579
ACQUISITIONS	6 507 167	4 320 455
ETUDES	601 300	4 800
TRAVAUX	336 288	4 176
HONORAIRES TECHNIQUES	238 856	37 675
FRAIS DIVERS	75 052	23 897
REMUNERATION SOCIETE	649 790	126 890
FRAIS FINANCIERS	103 832	51 686
FONDS DE CONCOURS		
PRORATA DE TVA		
RECETTES	4 185 000	4 060 000
CESSIONS DE TERRAINS ET DE DROITS A CONS		
CESSIONS IMMEUBLES BATIS		
PRODUITS DIVERS & EXCEPTIONNELS		
PRODUITS FINANCIERS		
REMBOURSEMENT DE MANDAT		
PARTICIPATION COMMUNE	4 185 000	4 060 000
AUTRES PARTICIPATIONS		
FONDS DE CONCOURS		
SUBVENTIONS		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 327 285	-509 579
AMORTISSEMENTS	0	
REMBOURSEMENTS AVANCES		
AVANCES VERSEES		
EMPRUNTS		
TVA		
MOBILISATIONS	3 750 000	
AVANCES RECUES		
REMBOURSEMENT (DES AVANCES VERSEES)		
EMPRUNTS	3 750 000	
TVA		
FINANCEMENT	3 750 000	
TRESORERIE		-543 640

► ACQUISITIONS FONCIÈRES CONSTATÉES EN 2020 : 4 320 455 € HT

Sur l'îlot A :

- Seul, l'appartement de M Ferreri et Mme Agbokou a été acquis suite au délibéré rendu le 7 février 2020.
- Orange (Parcelle BA99) : Une convention de relocalisation du répartiteur a été signée avec Orange en juin 2019. Un nouveau local a été construit par la SEM et livré à Orange le 1^{er} août 2019. Depuis cette date, Orange a pris possession du local et l'aménage pour créer le nouveau répartiteur. L'acte d'échange des 2 locaux sera régularisé en 2021.

Sur l'îlot B :

- Mme Berger, propriétaire d'un garage, a accepté le jugement, et le paiement est intervenu en 2020.
- Pour le dernier garage (M et Mme Goulot), une consignation a été faite auprès de la CDC par la commune du montant du jugement de première instance. Un acte administratif a été passé de ce même montant pour que la SEM devienne propriétaire. A la suite de l'appel formé par M et Mme Goulot, un jugement en appel a été rendu en 2021.
- De même, à la suite du jugement en première instance, une consignation à la CDC a été faite sur le terrain d'emprise de la copropriété La Résidence. Un nouveau jugement a également été rendu en 2021 suite à l'appel de la copropriété.
- Une convention concernant le local abritant le transformateur sera signée contre l'engagement avec ENEDIS d'une mise à disposition à titre gratuit d'un nouvel emplacement.

Biens immobiliers propriété de la commune de Chamrousse sur l'année 2020

Le traité de concession prévoit un apport en nature des terrains communaux à l'opération. Ainsi, ces terrains valorisés en dépenses à 4 060K€ HT ont fait l'objet en recettes d'une compensation financière d'un même montant au titre de la participation foncière de la commune.

Le montant des acquisitions est de 4 286 041€HT. Des frais d'acquisitions sont également constatés pour 31 500 €HT.

► TRAVAUX CONSTATÉS EN 2020 : 4 176 € HT

Solde des travaux du local Orange.

▶ **ÉTUDES CONSTATÉES EN 2020 : 4 800 € HT**

4800€ d'études pré opérationnelles ont été payées pour la mise au point du SMARTGRID.

▶ **HONORAIRES TECHNIQUES CONSTATÉS EN 2020 : 37 675 € HT**

Le montant total des honoraires techniques pour l'année 2020 s'élève à :

- 29 300 € pour le groupement de maîtrise d'œuvre infrastructure
- 2 537 € pour la coordination SPS
- 5 838 € pour les diagnostics amiante et plomb avant démolition

▶ **FRAIS DIVERS CONSTATÉS EN 2020 : 23 897 € HT**

Le montant total des frais divers prend en compte :

- Les frais de géomètre ainsi que l'assistance à la passation des actes administratifs pour les acquisitions foncières,
- Les frais d'avocats et d'huissiers de justice,
- Les frais de publications des appels d'offres (BOAMP...)
- Un travail sur la maquette virtuelle.

▶ **RÉMUNÉRATION CONCESSIONNAIRE REALISÉE EN 2020 : 126 890 € HT**

La rémunération du concessionnaire SEM Chamrousse Aménagement est conforme aux dispositions du traité de concession.

Le montant de 126 890 € HT correspond au premier semestre 2020.

Une facture pour le second semestre 2020 a été établie pour un montant de 54 500 € HT et sera payée en 2021.

Nota : Ce poste n'impacte pas la trésorerie de la SEM du fait de la refacturation interne à la société.

FRAIS FINANCIERS 2020 : 51 686 €

RECETTES 2020 : 4 060 000 €

La participation au titre du foncier (4 060K€) a été versée en compensation du prix du foncier communal cédé à la SEM.

La promesse de vente Arc porte sur l'ensemble de terrains de la ZAC. Les permis de construire du lot A et du lot B ont été purgés de tout recours.

1.2 Financement

La SEM n'a pas effectué d'emprunt en 2020.

Le montant emprunté sur les années précédentes est de 3 750 K€.

2 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Selon l'information sur le budget présenté au Conseil d'administration du 9 mars 2020, l'exercice 2021 devrait être également déficitaire à hauteur de 36 K€. Il est rappelé que la société retrouvera l'équilibre avec la valorisation du foncier hors Zac qu'elle détient.

4 - LITIGES EN COURS

1. La SOCIETE GCC CONSTRUCTION a assigné la SEM Chamrousse Aménagement en justice en octobre 2018 pour faute dans l'analyse des offres de la vente de droits à construire. Le dossier sera jugé par le Tribunal de Grande Instance de Grenoble. Au cours de l'année 2019, de nouvelles conclusions ont été déposées par GCC Construction et par la SEM, sans éléments nouveaux. La date d'audience est intervenue en janvier 2021. Le jugement rendu le 29 avril 2021 a débouté GCC de ses demandes et l'a condamné à verser une somme de 2 000€ par application de l'article 700 du Code des procédures civiles d'appel.
2. A titre d'information, deux recours concernant la commune ont été déposés contre l'arrêté du 14 novembre 2017 déclarant d'utilité publique le projet de requalification urbaine et de développement économique du pôle touristique dans le secteur du Recoin sur la Commune de Chamrousse. La commune intervient volontairement pour défendre le dossier aux côtés du Préfet. Toutefois, l'ensemble des acquisitions liées aux expropriations sont réalisées ou passées en jugement. L'issue de ces recours n'aura donc peu d'impact sur le déroulement de l'opération.

5 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

Néant

QUATRIEME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2020 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
Mme Brigitte DESTANNE DE BERNIS	
Administrateurs	
M. Fabien BESSICH	Néant
M. Valentin CHAPPAZ	
M. Pascal GAIDET	
M. Jean-Jacques GOULOT	
Mme Ketty MASSON	
M. Hervé LENOIRE	Administrateur au CA de la Société Hydro électrique Fredet-Berges (SHFB)
Mme Régine MILLET	
Mme Laurence THERY	
M. Gérald CAMELIO	Administrateur : SEM Territoires 38 – Fonds Régional OSER – SEM SARA – SEM Innovia SAS Elegia Développement (Membre du comité d'investissement)
M. Bertrand LACROIX	Administrateur : SAEM INNOVIA – SAEM Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses – SAEM MINATEC Entreprises – SPL SAGES – SAEM Grenoble Habitat

ANNEXE

A – TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE

En Euros

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 902 000	3 902 000	3 902 000		
Nombre d'actions					
- ordinaires	39 020	39 020	39 020		
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	57 896	31 037	86 879		
Résultat avant impôts, participation	-45 221	-53 534	-127 810		
Dot. amortissements et provisions	0	0	0		
Impôt sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après IS, participation salariale et	-45 221	-53 534	-127 810		
Résultat net					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation salariale, avant dotation aux amortissements et	- 1	- 1	- 3		
Résultat après impôt, participation salariale et dotation aux amortissements et provisions	- 1	- 1	- 3		
Dividende distribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	0	0		
Masse salariale	0	0	0		
Sommes versées en avantages sociaux [sécurité sociale, œuvres sociales...]	0	0	0		